DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

MAIRIE de LE PIAN SUR GARONNE

Tel : 05.56.76.42.42
Fax : 05.56.76.46.77
mairielepiangaronne@wanadoo.fr
http://www.lepiansurgaronne.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal
7 mai 2015

Le 7 mai 2015 à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain Bellard, Maire.
Présents :

- MM. Bellard, Lorriot, Duprat, Ducos Capobianco, Daulon. Poujardieu, Butez, Mallié
- Mmes Baillon. Belloc. Dubergey. Crépeau
- Absent excusé : M. Belissen qui a donné pouvoir à M. Bellard.
- Absente excusée : Mme Roussillon.

Secrétaire de séance : Mme Belloc

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2015 est adopté à l'unanimité. Il est signalé un problème de photocopie du compte rendu.

A. Délibération modification budgétaire :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le CM adopte les modifications budgétaires suivantes :

- Budget communal opérations d'ordre 1215,24€ à équilibrer en recettes et dépenses.
- RTS : Opérations d'ordre 1857,07€ à équilibrer en recettes et en dépenses.

B. Délibération pour changement d'indice du personnel :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le CM décide d'augmenter la base salariale indiciaire de Mme Yousfi Alaouy afin que son indice soit égal au SMIC.

C. Déclaration d'intention d'aliéner :

Le CM, après étude du dossier cadastré B 1393 et 1394, décide de ne pas exercer son droit de préemption. Il sera demandé au notaire d'effectuer l'acte de rétrocession de la zone d'alignement à la commune sur les parcelles B 1393 et 1394 (alignement déjà réalisé).

D. City stade

Une estimation financière avec le plan d'intégration a été réalisée par l'entreprise KASO d'Andernos concernant le seul city-stade (43 450€ HT et 80 000e TTC avec la dalle). L'appel d'offre sera lancé en juin de même que l'aménagement routier du centre bourg. Néanmoins, le CM attend de savoir s'il y aura une deuxième vague d'appel à projet pour la DETR.

E. Questions diverses :

- Ecole : Suite à la recrudescence de faits irrespectueux et de diverses incivilités, une lettre sera envoyée aux parents afin de les informer et de les responsabiliser sur ce problème.
- Des retards dans le paiement de la cantine sont constatés.

- Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire présente au CM qui accepte à l'unanimité, deux états d'admission en non valeurs concernant les années 2013 et 2014, pour un montant de 1.04€.

- Projet territorial : Ce projet devra être développé. Les axes de réflexion devront être bien définis afin que le PLUI soit pensé en adéquation avec les objectifs que se sont donnés les élus pour la commune. Le CM donne son accord pour le transfert des charges PLUI (1000€ par an) mais s'oppose à l'embauche d'un demi-poste au niveau de la CdC dont le budget est déjà très contraint en fonctionnement.

- Gens du voyage : Monsieur Mallié informe le CM des dates de grand passage des gens du voyage et demande que le nécessaire soit fait auprès du syndicat pour signaler la démission de M. Garcia afin qu'il devienne le délégué titulaire (il est délégué suppléant).

- Le CM décide de verser 100€ supplémentaires soit une subvention totale de 200€ à la raquette des coteaux.

- Les mercredis après-midi : Le décret du 3 nov. 2014 organise les ALSH. L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école (Lundi, Mardi, **Mercredi,** Jeudi, Vendredi). L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école (ALSH pendant les vacances). Ce décret doit être mis en place **pour septembre 2015.** Jusqu'au 31 décembre, le cofinancement CAF continue sur le principe d'un accueil extrascolaire. Qu'en sera-t-il pour 2016 (pas de réponse officielle)? Néanmoins, il faut piloter ces actions en année scolaire (recrutement des personnels sur convention dans les assos). La compétence périscolaire est une compétence communale. A ce titre, les communes organisent leur propre APS. L'accueil du mercredi après-midi devient donc une compétence communale. En exerçant sa compétence, la commune de Pian devrait ouvrir son restaurant scolaire, organiser la garde des enfants jusqu'à 14h puis conventionner une association pour mettre en place cet accueil périscolaire. Le coût annuel de cette réforme serait de l'ordre de 17000€ pour une année. Des discussions avec la CdC, la commission Enfance Jeunesse Social et le Conseil des Maires, devraient permettre d'étudier la mise en place d'une organisation communautaire pour ces mercredis (reconduction du système existant ?). En tout état de cause, il faudra fournir des réponses très rapidement : prévenir les familles et les associations pour chacun puisse s'oragniser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.